

LA FARE EN CHAMPSAUR

Compte rendu de la séance du 29 janvier 2026 à 15h00

Président de la séance : Benoît CONSEIL
Secrétaire de la séance : Alexandrine COUTINHO

Présents : Benoît CONSEIL, Alexandrine COUTINHO, Yves DESBORDES, Noah LEMARIE, Olivia MAZET, Laurie SERRES, Jean-Paul ZIGLIARA.

Représentés : Guillaume IVALDY représenté par Benoît CONSEIL.
Christian DOL représenté par Olivia MAZET.

Absentes : Nathalie JEAN, Ariane SILHOL.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2026

Choix du prestataire pour le schéma directeur d'assainissement

Demande de subventions et plan de financement schéma directeur d'assainissement

Convention ONF

Recrutement d'agent contractuel en remplacement

Divers

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la raison de sa convocation rapide et du délai légal de convocation non respecté pour cette séance.

En effet, suite à l'accident de service de notre agent technique et dans l'urgence de recruter un agent de remplacement pour pallier son absence et surtout au vu des conditions météorologiques actuelles, il était nécessaire de délibérer sur l'embauche d'agent(s) pour des remplacements.

Après en avoir été informés, les membres du conseil municipal se prononcent sur ce caractère d'urgence : ils l'approuvent à l'unanimité.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Modification de la délibération Demande de subventions Terrain multisports " Citystade"

Délibérations du conseil :

Mise à jour du schéma directeur d'assainissement : choix du prestataire (N° DE_006_2026)

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement est en cours. La consultation a été engagée par une procédure adaptée. Cette consultation a duré du 20 octobre 2025 au 28 novembre 2025. Au terme de cette période, 4 candidats ont transmis une offre dans les délais impartis. La liste des entreprises ayant déposé une offre est la suivante : - Profils études - Hydrétudes - Cereq – Oteis.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 janvier 2026 et a rendu son avis suivant l'analyse proposée par IT05. Après analyse du PV de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la CAO. Il est décidé d'attribuer le marché de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement à l'entreprise : OTEIS.

Résultat du vote : adoptée

Subventions - Mise à jour du Schéma Directeur d' Assainissement (N° DE_007_2026)

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement est en cours et qu'il convient de demander des subventions afin de le

financer. Suite à l'attribution du marché, le plan de financement ci-dessous est proposé selon la répartition suivante :

Coût total : 41 608.00 € HT

Agence de l'Eau : 20 804.00 € (50%)

Département : 12 482.40 € (30%)

Autofinancement : 8 321.60 € (20%)

Le conseil municipal accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire, - et l'autorise à déposer les demandes de subventions auprès des organismes cités ci-dessus.

Résultat du vote : adoptée

Convention d' Occupation Temporaire avec l'ONF pour la forêt domaniale de Bois-vert (N° DE_008_2026)

Monsieur le Maire explique que la convention de Bois-Vert étant venue à expiration fin décembre 2025. L'ONF et la commune se sont rapprochés afin de convenir des conditions de renouvellement de l'occupation dans les conditions fixées à la présente convention. La commune est autorisée à occuper un terrain domanial en forêt domaniale de Bois-Vert , dans le cadre de l'exploitation du captage de la source de l'installation de la Fièvre. Une redevance de 166€ sera facturée à la commune annuellement. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer la dite-convention pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31/12/2037.

Résultat du vote : adoptée

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (N° DE_009_2026)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour pouvoir pallier l'absence d'un agent contractuel ou titulaire, il convient de prendre une délibération de principe autorisant l'embauche d'un agent contractuel de remplacement.

Cette décision permet à la mairie de recruter rapidement un agent en CDD en cas d'arrêt maladie ou momentanément indisponible d'un agent technique ou administratif.

Résultat du vote : adoptée

Demande de subventions Terrain multisports " Citystade" (N° DE_010_2026)

REPLACE LA DELIBÉRATION 064/2025 POUR ERREUR MATERIELLE AU NIVEAU DU MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE A L'ÉTAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir le plan de financement pour déposer les demandes de subventions, la délibération n° 064/2025 étant erronée il convient de la remplacer.

Financements publics sollicités :

Etat 34 223.84 € HT 40 % (au lieu de 33 22384€HT comme mentionné sur la délibération 64/2025)

Région 17 111.92 € HT 20 %

Département 17 111.92 € HT 20 %

Auto-financement : Fonds propres 17 111.92 € HT 20%

Résultat du vote : adoptée

Pas de sujet divers abordé

Fin de séance : 15h25